AQUAROC™

Déclaration Volontaire de Données de Sécurité

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Déclaration Volontaire de Données de Sécurité a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 27/03/2014 Date de révision: 14/11/2024 Remplace la fiche: 04/01/2019 Version: 3.0

RUBRIQUE 0: Introduction

Le règlement sur les produits chimiques n°1907/2006, appelé aussi règlement REACH, applicable depuis le 1er Juin 2007, exige la fourniture de fiches de données de sécurité seulement pour les substances dangereuses et les préparations classées ou contenant une substance classée à plus de 1% ou ayant une valeur limite d'exposition communautaire.

Or les plaques AQUAROC™ sont des articles non soumis à la fourniture obligatoire de fiche de données de sécurité.

Saint-Gobain Placoplatre souhaite néanmoins fournir à ses clients une déclaration volontaire de données de sécurité afin d'informer des précautions à prendre lors de l'utilisation de ses produits.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Article

Nom : AQUAROC™

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Réalisation d'ouvrage verticaux dans tous les types de locaux et notamment locaux humides classés EB+ collectifs et EC

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PLACOPLATRE

Tour Saint Gobain - 12, place de l'Iris

92400 Courbevoie

FRANCE

T +33 (0)1 88 54 00 00 - F +33 (0)1 41 38 08 08

Assistance Technique Placoplatre : 0825 023 023

placoinfo@saint-gobain.com - www.placo.fr

1.4. 1.4.Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme / Société	Adresse	Num. d'urgence	Commentaire
France	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon le règlement CE n°1272/2008 [CLP]

Non classé

2.1.2. Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier.

Ne présente pas de risque particulier pour l'environnement, sous réserve de respecter les recommandations de la section 13 relatives à l'élimination ainsi que les prescriptions règlementaires nationales ou locales pouvant s'appliquer.

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 [CLP]

Aucun élément d'étiquetage n'est requis pour ce produit.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances / Mélanges

Les plaques AQUAROC™ ne contiennent aucune substance listée dans l'annexe XIV du Règlement REACH.

3.2. Articles

Cet article ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de l'annexe II de REACH

Remarques : Les plaques AQUAROC™ contiennent principalement des matières minérales (sable et ciment).et sont recouvertes d'un voile en fibre de verre.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Premiers soins après inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. Se moucher le nez pour évacuer les poussières. En cas de toux et d'essoufflement léger : consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver à l'eau savonneuse. En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne jamais tenter de faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Aucun effet spécifique et/ou symptôme connu.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Aucun effet spécifique et/ou symptôme connu.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Aucun effet spécifique et/ou symptôme connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Les plaques AQUAROC™ sont classées A2-s1,d0 (très faible contribution au feu).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.

Instructions de lutte contre l'incendie : Endiguer et contenir les fluides d'extinction.

Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux (poussières). Ne pas respirer les poussières.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.
Ventiler la zone en cas de besoin.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration du produit dans les égouts ou le milieu naturel. Informer les Autorités en cas de rejet important.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	:	Ramasser mécaniquement le produit par aspiration et/ou par balayage. Recueillir le produit dans un récipient de secours convenablement étiqueté.
Procédés de nettoyage	:	Laver la zone souillée à grande eau.
Autres informations	:	Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination des matières imprégnées, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé l'article.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Captation des poussières (aspiration) Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter la mise en suspension de poussières aériennes Ne pas respirer les poussières.
Mesures d'hygiène	:	Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de fumer, et avant de quitter le travail. Aspirer fréquemment les poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	:	Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
Conditions de stockage	:	Les plaques AQUAROC™ doivent être stockées à l'abri des intempéries, des chocs et des salissures et éloignées de toute source de combustion.
Matières incompatibles	:	Aucune donnée disponible
Matériaux d'emballage	:	Emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Poussières réputées sans effet spécifique - poussières totales / poussières inhalables	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom Local	poussières totales / poussières inhalables
VME (OEL TWA)	4 mg/m^3
Remarque	Valeurs règlementaires
Référence réglementaire	Article R. 4222-10 du code du travail modifié par décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 Circulaire du ministère du travail du 9 mai 1985 (réf.: INRS ED 984, 2016)
Poussières réputées sans effet spécifique - poussières alvéolaires	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom Local	poussières alvéolaires
VME (OEL TWA)	0,9 mg/m^3
Remarque	Valeurs règlementaires
Référence réglementaire	Article R. 4222-10 du code du travail modifié par décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 Circulaire du ministère du travail du 9 mai 1985 (réf.: INRS ED 984, 2016)

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

En cas de formation de poussières par un traitement mécanique (ponçage, sciage etc..), ces poussières peuvent avoir un effet irritant par inhalation et pour les yeux.

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et poussières sous les valeurs limites d'exposition aux poussières, alors porter des masques respiratoires.

Eviter l'inhalation de poussières.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection

Protection des mains:

Gants de protection. Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications du règlement 2016/425 et de la norme correspondante EN 374. Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Type de masque : porter un masque anti- poussières de type FFP1 ou FFP2 en cas d'exposition prolongée aux poussières

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Solide
Apparence	:	Plaque rigide
Couleur	:	Gris
Odeur	:	Inodore
Seuil olfactif	:	Non applicable
pH	:	Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Non applicable
Point de fusion	:	Non applicable
Point d'ébullition	:	Non applicable
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	Non applicable
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	A2-s1,d0
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	:	Non applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	1040 kg/m³
Solubilité	:	Eau: Insoluble
Log Pow	:	Non applicable (substance inorganique)

Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Viscosité, dynamique	:	Non applicable
Propriétés explosives	:	Non explosif.
Propriétés comburantes	:	Non comburant selon les critères CE.
Limites d'explosivité	:	Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Les plaques AQUAROC™ ne doivent pas être mises en contact avec des solutions d’acides forts.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	:	Les plaques AQUAROC™ contiennent du ciment et celui-ci est un matériau alcalin et peut causer des problèmes dermatologiques quand il est en phase humide. Les personnes sensibles de la peau ou qui ont déjà eu des problèmes de peau doivent porter des gants appropriés
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	:	Les poussières peuvent provoquer une légère irritation des muqueuses oculaires par effet mécanique
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	:	Les poussières du produit peuvent causer une irritation des voies respiratoires
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ne présente pas de risque particulier pour l'environnement, sous réserve de respecter les recommandations de la section 13 relatives à l'élimination ainsi que les prescriptions règlementaires nationales ou locales pouvant s'appliquer.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Détruire / éliminer conformément aux réglements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Code déchet : 17 09 04 (déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03)

Elimination des déchets du produit : Les restes non utilisés du produit doivent être considérés comme des déchets non dangereux.

Destruction des récipients vides : Eliminer par incinération ou récupérer l'emballage pour recyclage après élimination des résidus du produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.1. Transport par voie terrestre

Non réglementé

14.6.2. Transport maritime

Non réglementé

14.6.3. Transport aérien

Non réglementé

14.6.4. Transport par voie fluviale

Non réglementé

14.6.5. Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

Selon le décret n°2011-321 du 23 mars 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils, les plaques AQUAROC™ sont classés A.

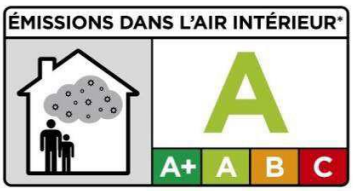

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Origine des données: la déclaration volontaire de données de sécurité a été réalisée sur la base des informations fournies par les fournisseurs de matières premières.

Conseils relatifs à la formation: prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident. L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Décharge de responsabilité:

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Indications de changement:

Cette fiche a été entièrement remaniée (modifications non signalées).

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.